PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de résolution numéro PPR03-2024 adopté le 25 mars 2024

Résolution numéro 2024-<-< modifiant la résolution numéro 2023-11-1061 afin de modifier les matériaux et couleurs du projet d'ensemble composé d'un total de six (6) logements pour la propriété située aux 339 à 403, rue de l'Hémérocalle, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 240213-13, s'est prononcé sur la modification au projet;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a demandé de modifier les matériaux et couleurs du projet d'ensemble, lesquels étaient présentés aux quatre (4) perspectives présentées à l'article 2.1 de la résolution numéro 2023-11-1061;

CONSIDÉRANT que le projet de résolution modifie la résolution numéro 2023-11-1061;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR03-2024, lors de la séance du conseil tenue le 25 mars 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller < appuyé par le conseiller <

- 1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
- 2. Que le conseil municipal autorise, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la modification des matériaux et couleurs du projet d'ensemble de la façon suivante :
 - 2.1 Remplacer, à l'article 2.1 de la résolution numéro 2023-11-1061, les quatre (4) perspectives préparées par Mme Caroline Dénommée, architecte, par les quatre (4) nouvelles perspectives suivantes :









3. La résolution numéro 2023-11-1061 n'est pas autrement modifiée.